

BILAN
L'ESPAGNE AU CONSEIL DE
SECURITÉ DES NATIONS UNIES
2015-2016



1

INTRODUCTION

Bureau de vote
aux élections
présidentielles de
décembre 2015
en République
centrafricaine. © UN
Photo/Nektarios





Opération des Nations Unies en Darfour. © UN Photo/Albert González Farran

Au terme du cinquième mandat de l'Espagne au Conseil de sécurité des Nations Unies, il nous a semblé nécessaire de souligner les aspects les plus importants de son action au sein d'un organe auquel la Charte de San Francisco confie la responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette brochure est la troisième d'une série commencée en janvier 2015, avec la présentation du programme qui a orienté l'action de l'Espagne au Conseil de sécurité pendant la période 2015-2016. En janvier 2016, un deuxième fascicule intitulé Bilan 2015 et priorités pour 2016 a été publié. Ces deux publications avaient pour finalité d'informer, comme il est de notre devoir, les citoyens espagnols des objectifs et contributions de notre pays dans l'exercice de cette responsabilité, ainsi que de respecter l'engagement pris pendant la campagne auprès des membres de la communauté internationale.

Cette politique d'information laisse place maintenant à un exercice salutaire de reddition de comptes, riche en enseignements grâce auxquels nous pourrions renforcer l'action internationale de l'Espagne. Cette brochure se révélerait incomplète si elle se contentait d'évoquer le chemin parcouru.

Le mandat du Conseil de sécurité a exigé de multiples efforts de la part du service extérieur de l'Espagne. Nombre d'entre eux ont été couronnés de succès et ont laissé une empreinte positive qui met en avant les capacités de notre pays. Nous devons faire fructifier encore plus les contributions réalisées par l'Espagne au cours de ces deux années dans des domaines aussi variés que la revendication des valeurs, des buts et des principes des Nations Unies, la diplomatie préventive, le dialogue interreligieux, la non-prolifération, le renforcement du droit international humanitaire, l'agenda «Femmes, paix et sécurité», la lutte contre l'extrémisme violent et contre le terrorisme, la reconnaissance des victimes ou encore les méthodes de travail du Conseil. Il convient de définir des grandes lignes pour l'action extérieure de l'Espagne en tirant parti de l'expérience acquise au Conseil de sécurité.

Enfin, nous renouvelons dans ces pages la volonté de transparence qui a été la nôtre tout au long de ce mandat, que nous avons envisagé comme un projet de la nation toute entière, de ses citoyens et de ses institutions. Le lecteur tient entre ses mains un outil qui lui permettra d'analyser et d'évaluer le travail accompli.

IL CONVIENT DE DÉFINIR DES GRANDES LIGNES POUR L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'ESPAGNE EN TIRANT PARTI DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ.

2

L'ACTION DE L'ESPAGNE EN CHIFFRES

*Ces dernières
années, notre
armée a participé
à différentes
opérations de paix
des Nations Unies.
© Photo Ministère
de la Défense
d'Espagne*

ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PENDANT LA PÉRIODE 2015/2016

	2015	2016	Total
Résolutions	64	77	141
Projets de résolution non adoptés	2	4	6
Déclarations présidentielles	26	19	45
Communiqués de presse	128	106	234
Déplacements du Conseil de sécurité	2	5	7
Réunions en «formule Arria»	17 (maximum historique)	12	29

ACTIVITÉ DE L'ESPAGNE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

	2015	2016	Total
Résolutions coparrainées	28	21	49
Interventions à titre national en séance publique	88	102	190
Sens du vote dans des projets de résolution	Pour (dans tous les cas : 66 résolutions)	Pour (8 résolutions) Contre (1 résolution)	Pour (146) Contre (1)
Organisation de réunions en «formule Arria»	5	2	7

PRÉSIDENCES ESPAGNOLES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

	Octobre 2015	Décembre 2016	Total
Résolutions	5	15 (maximum historique)	20
Déclarations présidentielles	2	2	4
Communiqués de presse	5	9	14
Organisation de réunions en «formule Arria»	5	2	7

PRÉSIDENCES ESPAGNOLES DE COMITÉS

	2015	2016	Total
Comité 1718 (Comité des sanctions applicables à la RPDC)			
Réunions	5	5	10
Rapports	2	2	4
Comité 1737 (Comité des sanctions applicables à l'Iran, dissous le 16/01/16) et facilitation de la mise en œuvre de la résolution 2231			
Réunions	4	-	4
Rapports	2	1	3
Comité 1540 (Non-prolifération des armes de destruction massive)			
Réunions	19	25	44
Rapports	1	2	3

LA PRÉSIDENTE DE L'ESPAGNE EN DÉCEMBRE 2016 A ÉTÉ LA PLUS PRODUCTIVE DE L'HISTOIRE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ, AVEC L'ADOPTION DE 15 RÉOLUTIONS.

Le Conseil de sécurité a été prolifique pendant la période 2015-2016. En 2016, 77 résolutions ont été adoptées, ce nombre étant le plus élevé des dix dernières années. Plus de 500 séances ont été tenues, auxquelles il faut ajouter les consultations à huis clos et les rencontres informelles monothématiques organisées selon la « formule Arria ». Six projets de résolution n'ont pas abouti. Quatre d'entre eux (création d'un tribunal pour le crash du vol MH17 abattu sur l'Ukraine, 20e anniversaire du massacre de Srebrenica et deux projets de résolution sur la situation dans la ville syrienne d'Alep) ont été rejetés suite à l'opposition de la Russie dans trois cas, rejointe par la Chine au dans le quatrième. Les deux autres projets de résolution (l'un concernant la situation à Alep, proposé par la Russie, et l'autre un embargo sur les armes au Soudan du Sud, présenté par les États-Unis) n'ont pas recueilli un nombre de voix suffisant.

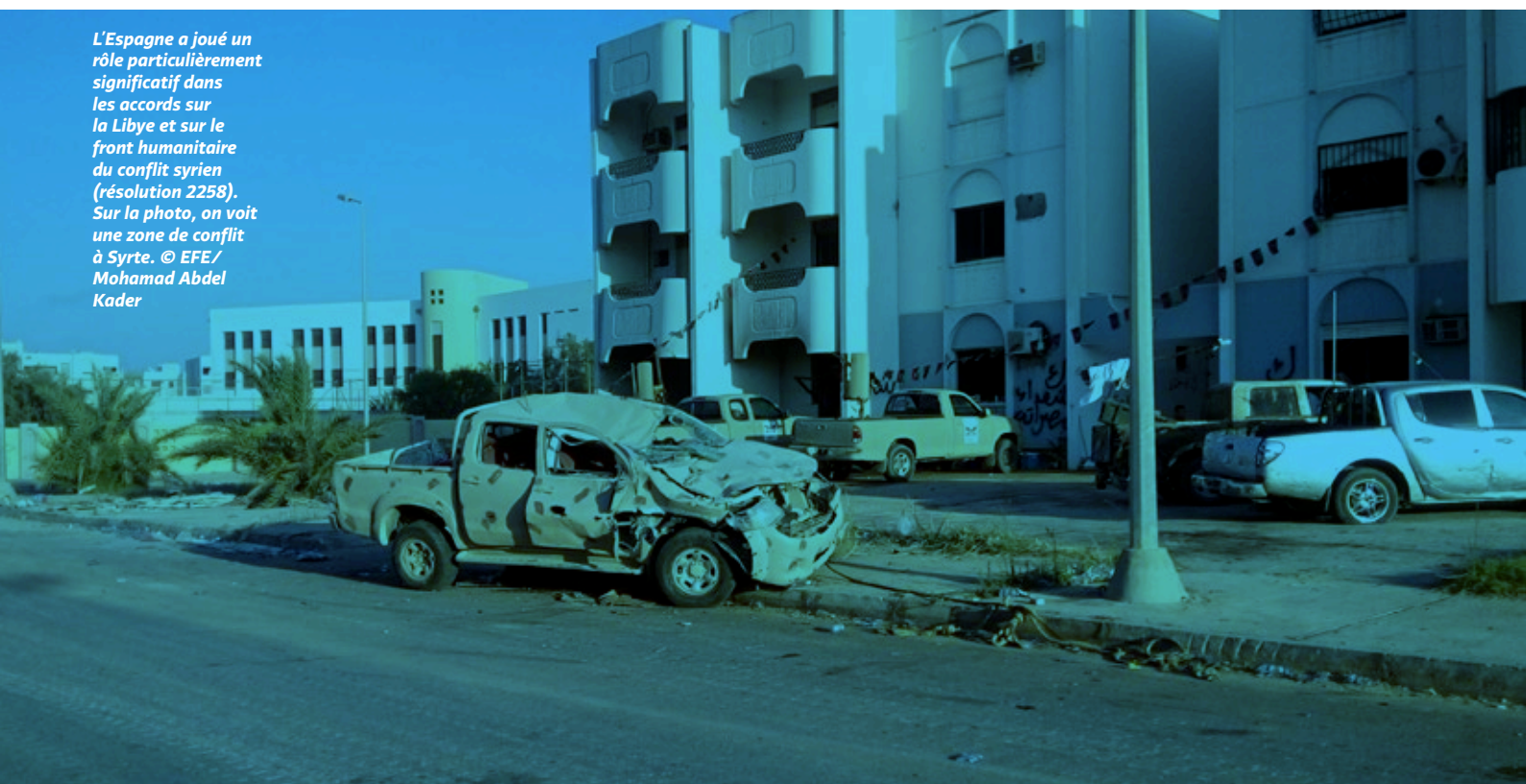
La présidence de l'Espagne en décembre 2016 a été la plus productive de l'histoire du Conseil de sécurité, avec l'adoption de 15 résolutions, trois d'entre elles à l'initiative de l'Espagne (coopération judiciaire dans la lutte contre le terrorisme, non-prolifération et traite d'êtres humains dans le cadre de conflits armés).

Sur 147 projets de résolution, le seul vote négatif émis par l'Espagne concernait un texte sur la situation à Alep, présenté par la Russie en remplacement de celui proposé par la France et l'Espagne sur cette même question. Les deux projets ont été soumis au vote dans la même séance.

L'Espagne est le seul pays à avoir été représenté par un ministre ou un secrétaire d'État dans tous les débats convoqués à haut niveau (30), à trois exceptions près. Il s'agit là d'un record jamais été atteint auparavant ni au cours de ces deux dernières années. Le président du Gouvernement a dirigé deux débats du Conseil de sécurité (sur les femmes, la paix et la sécurité, en octobre 2015, et sur la non-prolifération des armes de destruction massive, en 2016), montrant de la sorte l'importance accordée par notre pays à la responsabilité qui lui incombait.

Deux « propositions non de loi » (PNL) présentées par le Congrès des députés

L'Espagne a joué un rôle particulièrement significatif dans les accords sur la Libye et sur le front humanitaire du conflit syrien (résolution 2258). Sur la photo, on voit une zone de conflit à Syrte. © EFE/Mohamad Abdel Kader





en juillet et en septembre 2015, et une déclaration institutionnelle du Sénat, également en juillet 2015, ont mis en évidence le soutien du Parlement à l'activité de l'Espagne au sein du Conseil de sécurité. Les trois déplacements parlementaires réalisés cette même année pour assister à des séances du Conseil de sécurité au siège des Nations Unies sont venus confirmer ce soutien.

Les sept réunions en «formule Arria» organisées par l'Espagne ont porté sur les questions suivantes : les femmes, la paix et la sécurité ; la Syrie (organisée avec la France) ; le changement climatique et la sécurité (avec la Malaisie) ; le rôle des victimes face au terrorisme (avec les États-Unis) ; la responsabilité de protéger et les acteurs non étatiques (avec le Chili) ; la sécurité alimentaire et la paix (avec l'Angola) ; et la cybersécurité (avec le Sénégal).

Au cours de ces deux années, l'Espagne est le seul membre du Conseil de sécurité à avoir présidé trois organes subsidiaires, et non des moindres, puisqu'il s'agit des trois comités jouant un rôle majeur en matière de non-prolifération. Deux de ces organes étaient des comités de sanctions (1718 et 1737), domaine dans lequel l'Espagne

a joué un rôle de premier plan, veillant toujours à agir de manière transparente et responsable.

L'Espagne a été désignée rapporteur des dossiers sur l'Afghanistan et la Syrie en ce qui concerne le volet humanitaire du conflit, aux côtés de la Nouvelle-Zélande et de la Jordanie (remplacée par l'Égypte en 2016). Elle a contribué, pour le dossier afghan, à l'adoption de deux résolutions et d'une déclaration présidentielle et à la publication de dix communiqués de presse. Concernant la Syrie, le résultat a été l'adoption de deux résolutions et d'une déclaration présidentielle, ainsi que la publication de cinq communiqués de presse.

L'Espagne a lancé des initiatives, contribué activement à la conclusion d'accords sur des textes importants, et a maintenu dans toutes ses interventions une ligne clairement inspirée des valeurs et principes de la Charte des Nations Unies (certaines de ces interventions ayant été menées conjointement avec d'autres membres, une innovation dont nous avons été les inspireurs). Ces interventions peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.exteriores.gob.es.

Sa Majesté le Roi pendant son intervention à la réunion de haut niveau sur les réfugiés, dans le cadre de la 71e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue en septembre 2016.
© EFE/Sergio Barrenechea

3

BILAN GENERAL

Le rôle joué par l'Espagne dans la résolution 2286 sur la protection du personnel médical et humanitaire en période de conflit armé a été décisif. Sur la photo, on voit l'attaque sur une ambulance à Alep, en Syrie. © EFE/Ghith Sy



*Le président du Gouvernement espagnol comparait devant la presse après avoir présidé une séance du Conseil de sécurité en décembre 2016.
© EFE/Juanjo Martín*

ANNÉE 2015

Un bilan détaillé de l'année 2015 apparaît dans la brochure publiée en janvier 2016. L'accord sur le programme nucléaire de l'Iran, l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable et l'Accord de Paris sur le changement climatique constituent les résultats les plus significatifs de cette année. L'adoption par consensus, à l'initiative de l'Espagne, de la résolution 70/3 de l'Assemblée générale est venue couronner la célébration du 70e anniversaire des Nations Unies. Dans ce texte, les 193 membres de l'ONU ont renouvelé leur engagement en faveur de la Charte de San Francisco et, en particulier, leur attachement aux valeurs, buts et principes qui en sont la clé de voûte.

Le Conseil de sécurité a adopté des résolutions d'une grande importance, dont voici quelques exemples : la résolution 2202, qui entérine les accords de Minsk sur le conflit ukrainien ; la résolution 2231 sur le programme nucléaire de l'Iran ; la résolution 2240, permettant d'intercepter en haute mer au large des côtes libyennes des navires utilisés pour le trafic de migrants et la traite de personnes ; les résolutions 2249 et 2253, élargissant et renforçant les mesures pour lutter contre Daech et d'autres organisations terroristes;

ou encore la résolution 2254 pour un règlement politique inclusif en Syrie et la résolution 2259 sur la Libye.

L'Espagne a joué un rôle particulièrement significatif dans les accords sur la Libye et sur le front humanitaire en Syrie (résolution 2258). Son action a été décisive dans l'adoption de la résolution 2242 visant à relancer l'agenda «Femmes, paix et sécurité».

La brochure de janvier 2016 fait un point exhaustif sur la première moitié de notre mandat en détaillant, par domaines thématiques et zones géographiques, notre contribution à la réalisation des objectifs inscrits à l'agenda du Conseil de sécurité.

ANNÉE 2016

1. OBJECTIFS THÉMATIQUES

1.1 Non-prolifération [résolutions 2207 (2015), 2224 (2015), 2231 (2015), 2270 (2016), 2276 (2016), 2310 (2016), 2321 (2016), 2325 (2016)]

Sous la présidence espagnole de décembre 2016, le processus de révision générale de la résolution 1540 est arrivé à son terme



avec l'adoption de la résolution 2325. En sa qualité de présidente du Comité 1540, l'Espagne a piloté les travaux de cette révision, qui a débouché sur un rapport exhaustif, et a rédigé le projet de résolution. Pour canaliser ce processus, le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération a organisé une Réunion spéciale du Comité 1540 les 12 et 13 mai à Madrid. Le texte a été adopté à l'unanimité à l'issue d'un débat public à haut niveau, présidé par notre ministre des Affaires étrangères et de la Coopération et, fait inhabituel, il a bénéficié de 78 coparrainages, dont ceux des 15 membres du Conseil de sécurité. La résolution 2325 renforce de manière substantielle les mécanismes visant à empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques et d'organisations terroristes. Elle mise sur la transparence des travaux du Comité 1540, renforce l'assistance aux États dans leur lutte contre la prolifération et reconnaît le rôle des parlementaires et de la société civile dans ce combat, tout en établissant des mesures afin d'améliorer la coordination et l'efficacité du système international de lutte contre la prolifération.

L'Espagne a encouragé la création de deux groupes d'amis de la résolution 1540, l'un aux Nations Unies et l'autre au sein de l'OSCE.

Nous avons par ailleurs facilité la mise en œuvre de la résolution 2231 qui intègre l'accord sur le programme nucléaire de l'Iran à l'acquis du Conseil de sécurité.

Cette mission nous a été confiée en reconnaissance de notre travail à la tête du Comité de sanctions sur l'Iran (Comité 1737). Ce comité a été dissous le 16 janvier, date à laquelle l'Agence internationale de l'énergie atomique a constaté que l'Iran réunissait les conditions requises pour mettre un terme au régime de sanctions jusqu'alors en vigueur. En sa qualité de facilitateur, l'Espagne a présenté en juillet le premier rapport semestriel de cette nouvelle étape.

L'Espagne a également présidé le Comité de sanctions sur la République populaire et démocratique de Corée (Comité 1718). Le Conseil de sécurité a répondu aux essais nucléaires de janvier et de septembre 2016 et aux lancements répétés de missiles balistiques par la publication de douze communiqués de presse condamnant ces actions et par l'adoption de deux résolutions (2270 et 2321).

Toujours guidée par son souci de transparence, l'Espagne a organisé deux séances d'information, ouvertes à l'ensemble des membres de l'Organisation, sur les complexes mesures établies dans les résolutions 2231 et 2270.

1.2. Diplomatie préventive et dialogue interreligieux

En 2016, l'Espagne a continué à contribuer au renforcement des capacités de prévention du Conseil de sécurité et a fait de la médiation l'une de ses marques d'identité. Les 23 et 24 mai, Madrid a

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, pendant la présidence espagnole du Conseil de sécurité en décembre 2016. © UN Photo/Rick Bajomas

« Casa Mediterráneo », qui a son siège à Alicante, a accueilli la première conférence internationale sur la diplomatie préventive en Méditerranée, tenue en mai 2016. © EFE/Morell

accueilli une réunion du Groupe de contact méditerranéen de l'OSCE, à laquelle a participé le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye. Les 30 et 31 mai, l'Espagne a été hôte de la première conférence internationale sur la diplomatie préventive en Méditerranée, tenue à Alicante.

Toujours à Alicante, nous avons organisé, du 14 au 16 novembre, un sommet pour la paix au Moyen-Orient réunissant des chefs religieux juifs, musulmans et chrétiens. Les participants ont adopté une déclaration dans laquelle ils appellent les dirigeants d'Israël et de la Palestine à œuvrer en faveur d'une solution rendant possible le droit des deux peuples à coexister au sein de deux États contigus, sûrs et avec des frontières mutuellement reconnues. Un comité permanent veillera à l'application de cette déclaration.

1.3. Femmes, paix et sécurité [résolution 2242 (2015)]

L'année 2016 a permis d'engager la mise en œuvre de la résolution 2242, rédigée par l'Espagne et le Royaume-Uni et adoptée sous présidence espagnole en octobre 2015. Le débat ouvert qui s'est tenu à cette occasion a suscité le plus grand nombre d'interventions de toute l'histoire du Conseil de sécurité (113). Avec le Royaume-Uni, nous avons fondé et coprésidé le groupe informel d'experts créé par cette résolution et publié les lignes d'action qui guideront les prochains coprésidents. Le groupe d'experts a analysé la situation au Mali, en Iraq, en République centrafricaine et en Afghanistan, et ses travaux ont eu un impact progressif sur l'intégration des questions de genre dans les domaines d'intervention géographiques et thématiques du Conseil de sécurité. Nous avons veillé à ce que le renouvellement des mandats des missions des Nations Unies tienne compte des nouveaux éléments de l'agenda, et nous avons proposé qu'une représentante de la société civile intervienne pour la première fois devant le Conseil lors d'une séance sur le Liberia.

Le 23 septembre, nous avons lancé à New York le réseau de points focaux



nationaux «Femmes, paix et sécurité» (FPS) afin d'encourager le développement de cet agenda à l'échelle nationale et internationale. La première réunion du réseau devrait avoir lieu en Espagne en 2017. Nous sommes membres fondateurs de l'Instrument mondial d'accélération pour le financement de l'agenda FPS avec l'Australie, le Royaume-Uni et l'Irlande.

1.4. Lutte contre le terrorisme [résolutions 2199 (2015), 2249 (2015), 2253 (2015), 2255 (2015), 2322 (2016), 2309 (2016), 2331 (2016)]

Dans une déclaration présidentielle, adoptée le 4 mai, nous avons introduit une référence au rôle que peuvent jouer les victimes du terrorisme dans la délégitimation des organisations terroristes. Nous avons ainsi donné une suite à la réunion que nous avons organisée avec les États-Unis pendant notre présidence d'octobre 2015 dont les protagonistes ont été victimes de l'ETA, de Daech et de Boko Haram.

Le 12 décembre, notre ministre de la Justice a présidé une séance qui a abouti

Des citoyens irakiens fuyant de Mosul Mossoul, en Iraq Irak. © EFE/ Ahmed Jalil

à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2322 visant à renforcer la coopération judiciaire internationale. Ce texte, préparé par l'Espagne, s'est inspiré des principes directeurs approuvés lors de la réunion du Comité contre le terrorisme tenue à Madrid en juillet 2015.

Le 20 décembre, à l'issue d'un débat ouvert conduit par le président du Gouvernement d'Espagne, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2331 sur la traite des êtres humains dans le cadre des conflits armés. Ce texte, qui a été présenté et préparé par l'Espagne et qui est le premier en la matière, constitue un texte de référence pour lutter contre le recours à la traite en temps de conflit et comme pratique du terrorisme. Il intègre d'importantes nouveautés concernant la lutte contre la violence sexuelle en période de conflit.

1.5. Affaires humanitaires [résolutions 2222 (2015) 2258 (2015), 2286 (2016) 2332 (2016)]

L'Espagne a fait de l'action humanitaire l'un des emblèmes de son mandat. Avec quatre autres membres non permanents (la Nouvelle-Zélande, l'Égypte, l'Uruguay et le Japon), nous avons présenté la résolution 2286 sur l'accès aux soins et la protection des services de santé en période de conflit armé, adoptée à l'unanimité et coparrainée par 85 États membres. Le Comité international de la Croix-Rouge et Médecins sans frontières (MSF), entre autres, ont été associés à la rédaction de ce projet de résolution, qui suppose un renforcement du droit international humanitaire.

En 2016, nous avons partagé avec la Nouvelle-Zélande et l'Égypte la responsabilité d'être corapporteurs sur la situation humanitaire en Syrie. Nous avons été invités à rejoindre le Groupe international de soutien à la Syrie (GISS). En décembre, la résolution 2332 a été adoptée, prolongeant jusqu'en 2018 l'autorisation de l'acheminement transfrontalier de l'aide humanitaire en Syrie.

La résolution 2328, proposée par la France, a rendu possible l'évacuation de civils de

L'ESPAGNE A ACCOMPLI LES PRIORITÉS DU PROGRAMME.

la ville d'Alep sous supervision des Nations Unies. La France et l'Espagne avaient déjà présenté en octobre un projet de résolution appelant à cesser les bombardements sur Alep, qui avait été rejeté suite au veto de la Russie. L'Espagne, aux côtés de la Nouvelle-Zélande et de l'Égypte, a fait une nouvelle tentative en ce sens début décembre, qui s'est elle aussi révélée infructueuse en raison de l'opposition de la Russie et de la Chine.

1.6. Nouvelles menaces

Nous avons respecté notre engagement d'inscrire à l'agenda du Conseil de sécurité le binôme «eau-paix». Une séance de consultation sur la désertification au Sahel a été organisée avec l'Égypte et la question de l'eau et du changement climatique a pu être abordée en juillet dans le cadre d'une séance sur la situation dans le bassin du lac Tchad. Nous avons appuyé la tenue du débat sur l'eau, la paix et la sécurité, organisé en novembre à l'initiative de la présidence du Sénégal. Au cours de ce débat, notre intervention a porté sur les menaces que fait peser l'insécurité hydrique sur la stabilité mondiale.

Nous avons également atteint un autre de nos objectifs, qui était d'introduire la question de la cyber sécurité au Conseil de sécurité. Avec le Sénégal, nous avons organisé la tenue d'une réunion en formule Arria le 28 novembre sur ce sujet, pionnière en la matière.



Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, à côté du ministre de la Justice, pendant le sommet des chefs religieux pour la paix au Moyen-Orient tenu en novembre 2016. © MAEC/Nacho Gómez

1.7. Méthodes de travail

La transparence et l'écoute ont été au cœur de notre activité. Nous avons amélioré l'information aux États membres de l'Union européenne, en application de l'article 34 du Traité sur l'Union européenne, et à l'ensemble des membres de l'ONU, comme nous l'avions promis pendant notre campagne.

La tenue de séances récapitulatives informelles, connues sous le nom de «briefings Toledo», est désormais bien implantée. Cette formule permet de multiplier les possibilités de dialogue et d'accroître la qualité de l'information fournie à l'ensemble des membres. Neuf «briefings Toledo» ont eu lieu en 2016.

En Espagne, nous avons convié à des réunions d'information périodiques les médias, le corps diplomatique, des représentants de la société civile et des membres du monde académique et de groupes de réflexion.

Nous avons étoffé le rôle des membres désignés corapporteurs et, en octobre 2015, nous avons promu l'adoption de la première déclaration présidentielle du Conseil sur ses méthodes de travail, après un débat public portant sur cette question. Grâce à l'action décisive de l'Espagne, les présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité sont désormais désignés par ses 15 membres, et non plus exclusivement par les 5 membres permanents, contrairement à la pratique suivie jusqu'en 2015. Une note de

la présidence de juillet 2016 a entériné ce nouveau système de désignation.

Nous travaillons actuellement avec la Nouvelle-Zélande sur un document conjoint visant à présenter le travail accompli au cours de la période 2015-2016.

1.8. Élection du Secrétaire général des Nations Unies [résolution 2311 (2016)]

L'Espagne a soutenu un processus de sélection du Secrétaire général transparent et participatif, reconnaissant le même degré de responsabilité à tous les membres du Conseil de sécurité et respectueux des critères établis par l'Assemblée générale. La désignation par acclamation d'Antonio Guterres au poste de Secrétaire général pour la période 2017-2021, en remplacement de Ban Ki-moon (résolution 71/4 de l'Assemblée générale,) a confirmé l'adhésion de l'ensemble des membres de l'ONU à un processus marqué par une plus grande visibilité et par une participation active des États et de la société civile.



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉOLUTIONS PAR DOMAINES THÉMATIQUES

	2015	2016
Non-prolifération	2207, 2224, 2231	2270, 2276, 2310, 2321, 2325
Diplomatie préventive	-	-
Femmes, paix et sécurité	2242	-
Lutte contre le terrorisme	2199, 2249, 2253, 2255	2322, 2309, 2331
Questions humanitaires	2222; 2258	2286; 2332
Nouvelles menaces	-	-
Méthodes de travail	-	-
Élection du Secrétaire général	-	2311

Autres domaines

2015	2220 (armes légères et de petit calibre) ; 2225 (enfants et conflits armés) ; 2250 (jeunes, paix et sécurité) ; 2256 (lutte contre l'impunité).
2016	2269, 2306 et 2329 (lutte contre l'impunité) ; 2272 (opérations de maintien de la paix) ; 2282 (consolidation de la paix) ; 2320 (Nations Unies et organisations régionales) ; 2324 (hommage au Secrétaire général).

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et le secrétaire d'État à la Sécurité, avec d'autres participants à la rencontre internationale contre le terrorisme qui a réuni à Madrid des experts de plus de 70 pays. © EFE/J.J. Guillén

Le président du gouvernement d'Espagne a remis le collier de l'Ordre du Mérite au Secrétaire général de Nations Unies, à New York, en décembre 2016.

2. ZONES GÉOGRAPHIQUES

2.1. Moyen-Orient

→ **Processus de paix.** [résolution 2334 (2016)]. Le 23 décembre, sous présidence espagnole, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2334 (la première en huit ans sur la question palestinienne), avec 14 voix pour et l'abstention des États-Unis. Ce texte exige l'arrêt de l'expansion des colonies dans les territoires palestiniens occupés. L'Espagne a maintenu son engagement en faveur d'une paix juste et durable dans la région, et s'est proposée pour faciliter et

promouvoir le dialogue et l'entente entre les parties en organisant des rencontres, dont le sommet des chefs religieux pour la paix au Moyen-Orient tenu à Alicante en novembre.

→ **Syrie.** [résolutions 2209 (2015), 2235 (2015), 2254 (2015), 2258 (2015), 2268 (2016), 2314 (2016), 2319 (2016), 2328 (2016), 2332 (2016), 2336 (2016)]. Les aspects politiques, « chimiques » et humanitaires du conflit syrien ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint sur l'utilisation d'armes chimiques



Troupes de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pendant des exercices d'entraînement au Liban. © UN Photo /J.Pasqual Gorriz

en Syrie, créé par la résolution 2235 en août 2015, a été renouvelé à deux reprises. En notre qualité de corapporteurs sur le volet humanitaire, nous avons encouragé l'adoption des résolutions 2328 et 2332 et de la résolution 71/130 de l'Assemblée générale. Notre pays a pleinement soutenu l'activité du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Syrie et a œuvré au sein du Groupe international de soutien à la Syrie en faveur de l'arrêt des hostilités. Les bons offices de l'Espagne pendant sa présidence de décembre ont conduit à l'adoption des résolutions 2328 et 2336, cette dernière prenant note de l'accord russo-turc pour un cessez-le-feu.

Plateau du Golan [résolutions 2229 (2015), 2257 (2015), 2294 (2016)]. Le Conseil de sécurité a renouvelé en juin le mandat de la FNUOD (Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement).

- Irak. [résolutions 2233 (2015), 2299 (2016), 2335 (2016)]. Le Conseil de sécurité a suivi avec préoccupation la situation humanitaire de la population civile dans les zones contrôlées par le groupe terroriste Daech, en particulier à Falloujah et à Mossoul. Il a renouvelé, en juillet, le mandat de la MANUI (Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq) et a adopté, en décembre, la résolution 2335 sur le maintien des comptes séquestres autorisés par la résolution 1958 (2010).

- Liban. [résolutions 2236 (2015), 2305 (2016), 2330 (2016)]. Le mandat de la FINUL (Force intérimaire des Nations Unies au Liban) a été prorogé en août. Le Conseil de sécurité a salué en décembre l'annonce de la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

- Yemen. [résolutions 2201 (2015), 2204 (2015), 2216 (2015), 2266 (2016)]. La résolution 2266 a élargi le régime de sanctions. Le Conseil de sécurité, qui a fait part de sa préoccupation face aux attaques et à la situation humanitaire dans le pays, a exprimé son appui à l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et s'est félicité de la tenue de pourparlers de paix entre les parties en début d'année.

2.2. Nord de l'Afrique

Libye. [résolutions 2208 (2015), 2213 (2015), 2214 (2015), 2238 (2015), 2240 (2015), 2259 (2015), 2273 (2016), 2278 (2016), 2291 (2016), 2292 (2016), 2298 (2016), 2312 (2016), 2323 (2016)]. Le



Vue aérienne prise en juin 2016 sur la zone de protection civile à Bentiu, au Soudan du Sud. © UN Photo/Isaac Billy

Conseil de sécurité a renouvelé les sanctions contre la Libye et prolongé le mandat de la MANUL (Mission d'appui des Nations Unies en Libye) à trois reprises. En juillet, il a adopté la résolution 2298 sur la destruction d'armes chimiques, appelant les États et l'OIAIC à coopérer avec le gouvernement d'entente nationale. L'Espagne a appuyé les efforts de médiation du Représentant spécial du Secrétaire général.

La résolution 2312 a renouvelé le mandat établi par la résolution 2240 (2015), en vertu de laquelle le Conseil de sécurité autorise les États et les organisations régionales à inspecter les bateaux naviguant en haute mer au large des côtes libyennes, s'ils soupçonnent qu'ils sont utilisés pour le trafic de personnes, en particulier de migrants. Notre pays est le deuxième contributeur à l'EUNAVFOR

MED opération SOPHIA, l'opération de l'Union européenne chargée de conduire ces actions. La résolution 2292 a permis la formation de garde-côtes libyens et l'arraisonnement de navires soupçonnés de violer l'embargo sur les armes visant la Libye.

Sahara occidental. [résolutions 2218 (2015), 2285 (2016)]. La MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) a traversé une crise grave après l'expulsion d'une partie des effectifs de sa composante civile. La résolution 2285 a souligné qu'il était urgent que la MINURSO puisse de nouveau exercer pleinement ses fonctions. L'Espagne a défendu cette position et continue de fournir d'apporter son soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général.

2.3. Afrique subsaharienne

Gambie. Face à la crise politique qui a éclaté en Gambie au lendemain des élections présidentielles, le Conseil de sécurité, à l'instar de l'UA et de la CEDEAO, a exprimé son soutien au nouveau président élu. En décembre, l'Espagne, qui assurait alors la présidence du Conseil de sécurité, a insisté sur la nécessité de porter une attention particulière à cette crise dans le cadre de l'action préventive du Conseil. Des consultations urgentes ont été organisées et la situation a fait l'objet d'un examen périodique.

Guinée-Bissau. [résolutions 2203 (2015), 2267 (2016)]. Le Conseil de sécurité



Un Casque bleu du contingent népalais de la MINUSMA travaille sur le déminage de la piste d'atterrissage à Kidal, au Nord du Mali. © UN Photo/Marco Dormino

a renouvelé le mandat du BINUGBIS (Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau). Il a également appuyé les efforts du Groupe de contact international et le leadership de la CEDEAO et de la CPLP (Communauté des pays de langue portugaise) dans la gestion de la crise.

Liberia. [résolutions 2215 (2015), 2237 (2015), 2239 (2015), 2288 (2016), 2308 (2016), 2333 (2016)]. Le Conseil de sécurité a décidé de lever les sanctions contre le Liberia et de dissoudre le comité et le groupe d'experts chargés de ce dossier. En décembre, il a prolongé le mandat de la MINUL (mission des Nations Unies au Liberia) jusqu'en mars 2018, date à laquelle celui-ci devrait prendre fin définitivement.

Côte d'Ivoire. [résolutions 2219 (2015), 2226 (2015), 2260 (2016), 2283 (2016), 2284 (2016)]. Le mandat de l'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire), renouvelé à deux reprises, devrait prendre fin en juin 2017. La résolution 2283 a mis un terme au régime de sanctions.

Mali/Sahel. [résolutions 2227 (2015), 2295 (2016)]. Suite à l'accord de paix signé le 21 juin 2015, le mandat de la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali) s'est vu renforcé. Néanmoins, des Casques bleus et des civils ont encore été victimes de nombreuses attaques terroristes. L'Espagne a participé activement à l'intégration d'éléments de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » dans le mandat

de la MINUSMA. La première réunion du groupe informel d'experts chargé de la question « Femmes, paix et sécurité », coprésidé par l'Espagne et le Royaume-Uni, a été consacrée au Mali.

La désertification au Sahel a été à l'origine d'une séance informelle au Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité dans la région, impulsée par notre pays conjointement avec l'Égypte.

République centrafricaine . [résolutions 2196 (2015), 2212 (2015), 2217 (2015), 2262 (2016), 2264 (2016), 2281 (2016), 2301 (2016)]. Le Conseil de sécurité a étendu et prorogé le mandat de la MINUSCA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique) avec l'adoption de quatre résolutions. Les sanctions ont également été reconduites. Le Conseil de sécurité s'est félicité de l'organisation pacifique du référendum constitutionnel, de la tenue des élections et de l'investiture du président. Il s'est également penché sur la question des plaintes déposées contre les Casques bleus pour exploitation et agressions sexuelles et a appelé à l'application ferme du principe de «tolérance zéro».

Somalie. [résolutions 2221 (2015), 2232 (2015), 2244 (2015), 2245 (2015), 2246 (2015), 2275 (2016), 2289 (2016), 2297 (2016), 2316 (2016), 2317 (2016)]. Le Conseil de sécurité a renouvelé les mandats de la MANUSOM (Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie) et de l'AMISOM (Mission de l'Union africaine en Somalie),

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ A AGI RÉSOLUMENT POUR RÉPONDRE AUX URGENCES HUMANITAIRES CAUSÉES AUX CONFLITS COMME CEUX DE SYRIE OU SOUDAN DU SUD.



ainsi que l'embargo sur les armes et les mesures visant à combattre les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

Soudan/Soudan du Sud (Abiyé) [résolutions 2205 (2015), 2230 (2015), 2251 (2015), 2271 (2016), 2287 (2016), 2318 (2016)]. Le Conseil de sécurité a maintenu les missions des Nations Unies dans la région tout en élargissant leur mandat. Face à l'instabilité et à la violence qui continuent de sévir à la frontière, le mandat de la FISNUA (Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abiyé) a été renouvelé à deux reprises, avec l'adoption des résolutions 2287 et 2318, qui contiennent également des dispositions sur les femmes, la paix et la sécurité. Les sanctions ont été reconduites.

Soudan du Sud [résolutions 2206 (2015), 2223 (2015), 2241 (2015), 2252 (2015), 2280 (2016), 2290 (2016), 2302 (2016), 2304 (2016), 2326 (2016), 2327 (2016)]. La MINUSS (Mission des Nations Unies au Soudan du Sud) a fait l'objet de quatre prorogations et son mandat a été renforcé.

Les sanctions ont été renouvelées à deux reprises. Un projet de résolution visant à imposer un embargo sur les armes, qui comptait sur le vote favorable de l'Espagne, a été rejeté. L'inquiétude de la communauté internationale s'est décuplée face à l'escalade de la violence qui s'est produite à Wau et à Juba au début de l'été et s'est soldée par des dizaines de milliers de déplacés internes. À Juba, des attaques ont été perpétrées contre les Nations Unies et des délégations diplomatiques. Le responsable de la MINUSS a alors été relevé de ses fonctions par le Secrétaire général. L'Espagne a porté une attention particulière au risque de crimes atroces au Soudan du Sud et a appuyé la participation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide aux séances du Conseil de sécurité.

Darfour. [résolutions 2200 (2015), 2228 (2015), 2265 (2016), 2296 (2016)]. En février, le Conseil de sécurité a reconduit le mandat du groupe d'experts et, en juin, celui de la MINUAD (opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour). En

Personnes déplacées près de la base de la MINUAD à Um Barú, Darfour, en janvier 2015. © UN Photo/Hamid Abdulsalam



octobre 2015, la présidence espagnole avait mené avec succès des négociations avec les autorités soudanaises pour débloquer le passage de conteneurs transportant des fournitures pour la MINUAD.

Burundi. [résolutions 2248 (2015), 2279 (2016), 2303 (2016)]. En réponse à la crise politique et humanitaire qui a éclaté en 2015, le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions relatives au Burundi, reconnaissant notamment le rôle de l'Union africaine et de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans la médiation et la gestion de la crise. La résolution 2303 autorisait l'envoi d'une mission de surveillance constituée de 228 policiers, mais le gouvernement burundais n'a pas donné son consentement. Une partie de ces effectifs a cependant pu être déployée ultérieurement. À la demande de l'Espagne, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a informé le Conseil de sécurité en novembre 2015 du risque de génocide.

République démocratique du Congo. [résolutions 2198 (2015), 2211 (2015),

TABLEAU DES RÉSOLUTIONS PAR RÉGIONS

	2015	2016
Afrique subsaharienne		
Guinée-Bissau	2203	2267
Liberia	2215, 2237, 2239	2288, 2308, 2333
Côte d'Ivoire	2219, 2226	2260, 2283, 2284
Mali/Sahel	2227	2295
République centrafricaine	2196, 2212, 2217	2262, 2264, 2281, 2301
Somalie	2221, 2232, 2244, 2245, 2246	2275, 2289, 2297, 2316, 2317
Soudan/Soudan du Sud	2205, 2230, 2251	2271, 2287, 2318
Soudan du Sud	2206, 2223, 2241, 2252	2280, 2290, 2302, 2304, 2326, 2327
Darfour	2200, 2228	2265, 2296
Burundi	2248	2279, 2303
RDC	2198, 2211	2277, 2293
Nord de l'Afrique		
Libye	2208, 2213, 2214, 2238, 2240, 2259	2273, 2278, 2291, 2292, 2298, 2312, 2323
Sahara occidental	2218	2285
Moyen-Orient		
Processus de paix	-	2334
Syrie	2209, 2229 (FNUOS), 2235, 2254, 2257 (FNUOS), 2258	2268, 2294 (FNUOS), 2314, 2319, 2328, 2332, 2336
Iraq	2233	2299, 2335
Liban	2236	2305, 2330
Yémen	2201, 2204, 2216	2266
Amérique		
Haïti	2243	2313
Colombie		2261, 2307
Europe		
Ukraine	2202	
Chypre	2197, 2234	2263, 2300
Bosnie-Herzégovine	2247	2315
Asie		
Afghanistan	2210, 2255	2274

À LA DEMANDE DE LA COLOMBIE, LE CONSEIL A CRÉÉ UNE MISSION POLITIQUE CHARGÉE DE SURVEILLER ET DE VÉRIFIER LE DÉPÔT DES ARMES ET LE CESSEZ-LE-FEU ET LA FIN DES HOSTILITÉS APRÈS LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX.

2277 (2016), 2293 (2016)]. Le Conseil de sécurité a salué les avancées sur la voie de la stabilisation et de la pacification (grâce notamment à la signature de l'accord politique du 18 octobre et aux efforts de médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo). Le mandat de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) et le régime de sanctions ont été prolongés.

2.4. Amérique

Haïti. [résolutions 2243 (2015), 2313 (2016)]. La suspension du processus électoral depuis 2015 a retenu toute l'attention du Conseil de sécurité jusqu'à

la tenue des élections de novembre 2016, qui ont eu lieu malgré les dommages causés par l'ouragan Matthew. Le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti). Ce mandat pourrait faire l'objet de modifications substantielles en 2017.

Colombie. [résolutions 2261 (2016), 2307 (2016)]. La résolution 2261, adoptée en janvier, a permis de créer, à la demande de la Colombie, une mission politique chargée de surveiller et de vérifier le dépôt des armes. Cette mission fait partie intégrante du mécanisme tripartite mis en place pour vérifier le cessez-le-feu et la fin des hostilités en Colombie après la signature de l'accord de

*Catastrophes
causées par le
passage de l'ouragan
Matthew à Port-au-
Prince, Haïti. © UN
Photo/ Logan Abass*





Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité à propos de l'Accord de Paix de Colombie, auquel assistait le Président de Colombie, Juan Manuel Santos, en septembre 2016. © UN Photo/Amanda Voisard

paix. L'Espagne est le premier pays européen à avoir offert un contingent à la mission des Nations Unies en Colombie, à laquelle nous avons contribué avec 18 militaires et policiers, dont cinq femmes. Les différents accords de paix ont été salués par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2307 et dans divers communiqués de presse.

2.5. Europe

Ukraine. [résolution 2202 (2015)]. Le Conseil de sécurité a tenu des séances d'information et des consultations sur l'application des accords de Minsk et sur la situation des droits de l'homme en Crimée.

Chypre. [résolutions 2197 (2015), 2234 (2015), 2263 (2016), 2300 (2016)]. Le mandat de l'UNFICYP (Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre) a été renouvelé à deux reprises. Le Conseil de sécurité a appuyé, à l'unanimité et dès le début, les pourparlers qui ont été engagés par les deux parties en mai 2015 et qui pourraient déboucher sur une solution globale et durable à la division de l'île.

Bosnie-Herzégovine. [résolutions 2247 (2015), 2315 (2016)]. La résolution 2315 a prolongé le mandat de la mission d'appui et de formation EUFOR Althea conduite par l'Union européenne..

Kosovo. Le Conseil de sécurité a tenu des séances de suivi périodiques sur les activités de la MINUK (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo) et la situation dans ce territoire.

2.6. Asie

Afghanistan . [résolutions 2210 (2015), 2255 (2015), 2274 (2016)]. Le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la MANUA (Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan) avec l'adoption de la résolution 2274, impulsée par l'Espagne en sa qualité de rapporteur, et a réaffirmé, toujours à l'initiative de l'Espagne, son appui au gouvernement et au peuple afghans, dans une déclaration présidentielle réalisée en septembre à la veille de la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan des 4 et 5 octobre.

2.7. Déplacements

Au cours de ces deux années, le Conseil de sécurité a effectué six déplacements, qui l'ont conduit en Haïti, en République centrafricaine, au Burundi, en Éthiopie, au Mali, en Guinée-Bissau, au Sénégal, en Somalie, au Kenya, en Égypte, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et en Angola. Ces visites constituent un outil utile pour prévenir l'éclatement ou l'escalade de conflits.

À CHYPRE, LE CONSEIL DE SÉCURITÉ A APPUYÉ LES POURPARLERS QUI ONT ÉTÉ ENGAGÉS PAR LES DEUX PARTIES EN MAI 2015 ET QUI POURRAIENT DÉBOUCHER SUR UNE SOLUTION GLOBALE ET DURABLE À LA DIVISION DE L'ÎLE.



4

DIPLOMATIE PUBLIQUE

*L'Espagne a
participé activement
en à l'adoption
des nouveaux
instruments dans
des domaines comme
la non-prolifération
et le désarmement.
© UN Photo/
Martine Perret*



Des enfants afghans sur le terrain de Maslakh, près de Herat. © UN Photo/Eskinder Debebe

La transparence de l'information a été l'une des constantes de notre mandat, l'explication des actions entreprises constituant une composante indissociable de l'exercice de la responsabilité.

Ce travail d'explication a été réalisé au travers de publications et de présentations publiques. Nous avons publié deux ouvrages : l'un sur l'agenda « Femmes, paix et sécurité » et l'autre sur l'examen complet de la résolution 1540, édité par l'Institut espagnol des études stratégiques (IEEE) et publié sous le titre *Actores no estatales y proliferación de Armas de Destrucción Masiva. La Resolución 1540: una aportación española* (Acteurs non-gouvernementaux et prolifération d'armes de destruction massive. La Résolution 1540: l'apport espagnol). Des articles du président du Gouvernement, du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, du secrétaire d'État aux Affaires étrangères et de l'ambassadeur et représentant permanent de l'Espagne auprès des Nations Unies à New York ont été publiés dans la presse. Des contributions ont été apportées à des ouvrages collectifs de l'Association des Nations Unies en Espagne (*Naciones Unidas desde España. 70 Aniversario*) et de l'IEEE (*Panorama Estratégico 2016*).

Notre activité de divulgation sur Internet et les réseaux sociaux a été, elle aussi, très intense. Des bulletins d'information hebdomadaires ont été publiés par le Bureau d'information diplomatique sur le site web du MAEC (www.exteriores.gob.es) ; les principales interventions publiques

de l'Espagne ont été mises à la disposition des lecteurs sur ce site et sur celui de la Mission de l'Espagne auprès des Nations Unies ; dans le cadre de l'initiative *Marca España*, un portail consacré à notre travail au Conseil de sécurité a été créé (*Nuestra mejor marca*, <http://marcaespana.es/espana-en-el-consejo-de-seguridad-de-la-onu>) ; et une vidéo intitulée *Cuatro cifras para la humanidad* (Quatre chiffres pour l'humanité), portant sur l'élaboration et de l'adoption de la résolution 2286 relative à la protection du personnel médical et des agents humanitaires dans les conflits armés, a également été mise en ligne.

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les médias, les groupes de réflexion et les ONG. Des conférences ont été organisées dans diverses universités et associations à Madrid, Saint-Jacques-de-Compostelle, Vitoria, Bruges, Pampelune, Saragosse, Santander et Barcelone.

Notre engagement de transparence envers la communauté internationale s'est traduit, au cours de ces deux années, par des séances d'information à l'intention du corps diplomatique et des consultations avec un grand nombre de pays (Algérie, Allemagne, Autriche, Bolivie, Chine, Égypte, États-Unis, Finlande, France, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Slovénie, Suède, Ukraine...).

5

NOUVEAUX OBJECTIFS

*Population
civile à Juba,
Soudan du Sud.
© UN Photo/ JC
McIlwaine*

L'Espagne a organisé un séminaire sur le rôle des victimes dans la lutte contre le terrorisme, en Juin 2016. © MAEC/Javier Hernández



Nous aspirons à maintenir la dynamique de ces deux années et à asseoir notre présence sur la scène internationale. Parmi les priorités de notre action figurent notamment les questions suivantes :

1. PROMOTION DU DROIT INTERNATIONAL ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Nous continuerons de défendre et de promouvoir les valeurs, buts et principes de la Charte des Nations Unies, ainsi que le droit international humanitaire, et nous veillerons à leur respect et mise en œuvre dans tous les domaines.

Nous contribuerons activement au développement du droit international avec l'adoption de nouveaux instruments, dans des domaines tels que l'aide humanitaire, la non-prolifération et le désarmement, la lutte contre le terrorisme, la cybersécurité et la protection de l'environnement.

Nous continuerons de travailler au renforcement du principe de la responsabilité de protéger et nous prendrons une part active aux travaux du Groupe des amis de la responsabilité de protéger et du réseau mondial de points focaux.

Nous continuerons d'appuyer les efforts de la Cour pénale internationale dans sa lutte contre l'impunité face aux crimes les plus graves, sur la base du principe de la complémentarité avec les juridictions nationales.

2. DIPLOMATIE PRÉVENTIVE ET DIALOGUE INTERRELIGIEUX

Nous renouvellerons notre engagement en faveur de la prévention des conflits par le biais de la promotion des voies diplomatiques, en particulier la médiation, un outil-clé dans la prévention et la résolution de conflits qui doit s'appuyer sur l'appropriation locale et le concours de la société civile et des femmes.

Nous continuerons d'impulser, avec le Maroc et d'autres partenaires, l'Initiative pour la médiation en Méditerranée.

Nous œuvrerons au renforcement du rôle préventif de l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC) dans ses quatre dimensions : éducation, jeunesse, médias et migrations.

Nous organiserons des rencontres entre chefs religieux afin de promouvoir l'entente mutuelle et la paix.

3. NON-PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

Conformément à notre Stratégie de Sécurité Nationale, nous continuerons de lutter contre la menace que des armes nucléaires, chimiques et biologiques, puissent tomber entre les mains d'acteurs non étatiques et de groupes terroristes.

Nous appuierons les initiatives de non-



NOUS ASPIRONS À ASSEOIR NOTRE PRÉSENCE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.

prolifération par le biais de forums et du Groupe des amis de la résolution 1540.

Nous continuerons d'œuvrer à la non-prolifération au travers d'initiatives et de régimes de contrôle des exportations, tels que l'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire, le comité Zangger ou le Groupe de l'Australie, ainsi qu'au sein de l'OTAN et de l'OSCE.

4. LUTTE CONTRE L'EXTRÉMISME VIOLENT ET LE TERRORISME ET RECONNAISSANCE AUX VICTIMES

Nous maintiendrons une approche intégrée dans la lutte internationale contre le terrorisme afin de combattre la radicalisation, l'appui et l'adhésion à de telles organisations ainsi que leur financement.

Nous continuerons de travailler à la mise en place la Convention mondiale contre le terrorisme et de parachever l'architecture juridique internationale afin de combattre l'impunité.

Nous insisterons pour faire entendre la voix des victimes dans la mesure où leurs témoignages et la préservation de leur mémoire contribuent à délégitimer le discours terroriste.

Nous renforcerons la coopération avec les Nations Unies, l'Union européenne et

les organisations régionales afin de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de personnes, de drogue, du patrimoine culturel et des richesses naturelles.

Nous continuerons de promouvoir la Stratégie antiterroriste mondiale et l'activité du groupe de soutien aux victimes du terrorisme.

5. DROITS DE L'HOMME

Le respect et la promotion des droits de l'homme constituent un objectif prioritaire et transversal de notre action extérieure.

Nous continuerons de déployer tous nos efforts afin de promouvoir l'abolition de la peine de mort, la non-discrimination en raison du genre, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, les droits des personnes en situation de handicap, les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, et la relation entreprises-droits de l'homme

Nous œuvrerons également à la promotion des droits sociaux, économiques et culturels ; nous lutterons contre le racisme, la xénophobie et les crimes de haine ; nous apporterons un soutien résolu aux défenseurs des droits de l'homme.

Ces différents axes sont au cœur de notre candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2018-2020.



La Résolution 2240 a contribué à intercepter en haute mer au large des côtes de Lybie, des navires consacrés au trafic illicite de migrants. Sur l'image, on peut voir une migrante en train de donner naissance dans la frégate « Navarra », en décembre 2016. © Armada espagnole

6. FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

Nous renforcerons notre engagement en faveur du développement de l'agenda « Femmes, paix et sécurité » en collaboration avec la société civile.

Nous plaiderons en faveur d'une participation accrue des femmes aux processus de paix et de consolidation de la paix, et nous travaillerons au renforcement des unités de genre dans les opérations de maintien de la paix.

Nous continuerons d'impulser le réseau de points focaux afin d'encourager les meilleures pratiques au niveau international.

Nous appuierons la lutte contre l'impunité face à la violence sexuelle en période de conflit.

7. DIPLOMATIE DE L'EAU ET DIPLOMATIE DU CLIMAT

Nous veillerons à l'application de l'Agenda 2030 sur le développement durable et à celle de l'Accord de Paris sur le changement climatique, deux jalons récents et essentiels de la diplomatie multilatérale.

Nous continuerons de mettre en œuvre des initiatives en faveur de la gestion efficace et durable de l'eau et de la coopération transfrontalière, en tant que facteurs-clés du maintien de la paix dans les régions où les ressources en eau sont limitées.

Nous continuerons de participer à la Stratégie pour l'eau du Dialogue 5+5, au Fonds de coopération pour l'eau et l'assainissement en Amérique latine et aux Caraïbes, à la Conférence des directeurs ibéro-américains de l'eau, ainsi qu'au Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix.

8. CYBERSÉCURITÉ

Nous continuerons de travailler en faveur d'un cyberspace international sécurisé, fiable et respectueux des droits fondamentaux.

Nous plaiderons en faveur de l'établissement de normes mondiales et du renforcement du système juridique en protégeant les infrastructures critiques ; nous œuvrerons au développement et à l'encouragement des bonnes pratiques, ainsi qu'à la promotion des canaux internationaux d'information, de détection et de réponse.

NOUS CONTINUERONS DE DÉFENDRE ET DE PROMOUVOIR LES VALEURS, BUTS ET PRINCIPES DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES, AINSI QUE LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE.

Nous impulserons l'harmonisation des réglementations nationales et nous collaborerons à l'échelle internationale en faveur de la cyberdéfense.

9. MÉTHODES DE TRAVAIL ET RÉFORME DES NATIONS UNIES

Nous préconiserons que soient maintenus les mécanismes d'information et de reddition de comptes que nous avons impulsés au Conseil de sécurité, notamment les « briefings Toledo ».

Nous plaiderons en faveur du développement du « porte-plume européen

» (Europen), un mécanisme informel et facultatif permettant à l'Union européenne et à ses États membres de présenter des initiatives, ou leur position, de manière conjointe.

Nous continuerons de travailler en faveur de la réforme des Nations Unies, en prônant un Conseil de sécurité plus représentatif, efficient, transparent et responsable, et une Assemblée générale plus forte et plus souple.

Nous défendrons le multilinguisme pour que la participation aux forums internationaux soit plus équitable.

L'Espagne continuera de travailler sur les Objectifs de Développement Durable. Sur l'image, on peut apercevoir des rizières à Sapa, Vietnam. © UN Photo / Kibae Park





L'Espagne travaille à sa candidature pour le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour le triennat 2018-2020. © MAEC/Javier Hernández

10. AUTRES DÉFIS PLANÉTAIRES DE NOTRE ACTION EXTÉRIEURE

Outre les dossiers qui sont intrinsèquement liés aux domaines de compétence du Conseil de sécurité, d'autres sujets qui marquent aujourd'hui l'agenda global doivent être érigés en priorités de notre action extérieure :

Agenda 2030 et objectifs de développement durable (ODD)

Nous tiendrons notre engagement d'inclure les principes de l'Agenda 2030 et les ODD dans une feuille de route transversale couvrant toutes les sphères de notre politique extérieure, dans sa triple dimension sociale, économique et environnementale, et nous continuerons de veiller à leur application universelle. Nous continuerons de participer aux travaux d'évaluation et de suivi du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et nous continuerons d'appuyer les activités du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Nous contribuerons à lancer des initiatives visant à mettre en valeur la durabilité dans divers domaines, telles que la décision de proclamer 2017 Année internationale du tourisme durable. Nous porterons une attention particulière à la situation des petits États insulaires en développement et à celle des pays les moins avancés, en particulier les pays enclavés

NOUS RENOUVELLERONS NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS PAR LE BIAIS DE LA PROMOTION DES VOIES DIPLOMATIQUES ET DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX.

Déplacements massifs de personnes (réfugiés et migrants)

Nous continuerons de prendre une part active et constructive aux réunions pour l'élaboration de pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés, tel que prévu dans la Déclaration de New York de septembre 2016, et nous œuvrerons à la mise en place de flux sécurisés, ordonnés et réguliers.

Nous appuierons les efforts des Nations Unies en termes de direction et de coordination, ainsi que l'action humanitaire de ses agences.

Nous nous attaquerons aux causes profondes des déplacements massifs de personnes en favorisant le développement économique et la stabilisation dans les pays d'origine.

Sa Majesté le Roi d'Espagne posant pour la photo de famille à l'occasion d'un acte de lancement de l'année internationale du tourisme durable, au Palais du Pardo en janvier 2017. ©EFE/Fernando Alvarado.

La présence au Conseil de sécurité constitue pour n'importe quel pays une occasion unique d'améliorer sa position et sa réputation sur la scène internationale. Au cours de ces deux années de service, nous avons pleinement respecté les lignes du programme d'action que nous avons tracées pour la période 2015-2016. Nous avons travaillé sérieusement, avec persévérance et dynamisme en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Cet héritage doit contribuer à accroître l'influence de notre pays et à assurer le rayonnement de la Marca España.

6

CONCLUSION



En tant que pays ayant marqué l'histoire universelle, l'Espagne se doit d'avoir des attentes et des exigences ambitieuses en matière d'action extérieure. C'est forts de cette conviction que nous avons assumé la responsabilité de notre mandat au Conseil de sécurité, et cette même conviction continuera de guider notre action et nos efforts pour construire un monde plus juste, plus humain et plus solidaire.





ESPAGNE 2015-2016
MEMBRE NON PERMANENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
DES NATIONS UNIES



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES
Y DE COOPERACIÓN

NIPO papel: 501-17-012-3. NIPO en línea: 501-17-013-9

Depósito legal: M-7552-2017

<http://publicacionesoficiales.boe.es/>

Edita: Gobierno de España. Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación.

Fotografías: UN Photo, Agencia EFE, MDE, Armada y MAEC

Diseño: Oficina de Información Diplomática / www.nolsom.com

Marzo 2017